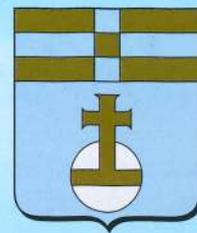


L'Écho de Montailloux



Bien vivre à PRÉSILLY

Bulletin municipal n° 12 – Septembre 2007

Inauguration de la mairie	1
Le mot du maire	1
Budget 2007	2
Le Conseil municipal	4
Élections	9
Intercommunalité	10
Clin d'œil	12
La parole à	13
Socialement vôtre	14
Vie associative	15
Environnement	18
Infos utiles	19
État civil	20

Inauguration de notre mairie

Samedi 27 janvier 2007



De gauche à droite: Messieurs Bernard Accoyer, Jean-Pierre Pardoën, Ernest Nycollin, Luc Vilain, Georges Etallaz et Claude Birraux.



La photo souvenir.

De nombreux représentants départementaux, des élus de notre canton, les artisans qui ont œuvré pour ce bâtiment et la population, ont répondu à l'invitation de M. le maire Jean-Pierre Pardoën.

M. Despres, architecte, exposa très clairement son travail de restructuration basé principalement sur l'accessibilité et l'accueil du public et remercia tous les acteurs de ce projet réussi. Il a souligné l'entière liberté et la confiance que la municipalité lui a accordé pour mener à bien cette opération réalisée dans les délais fixés. Notre commune est désormais dotée d'un précieux outil de travail correspondant aux besoins.



M. Despres, architecte et M. le maire.

Les représentants des différentes instances qui ont soutenu l'action de la municipalité, ont été également remerciés pour leur aide et leur contribution financières bien appréciées. M. Ernest Nycollin, Président du Conseil général a reconnu que Présilly était une des communes les plus saines du département et n'oublia pas de suggérer, non sans humour, une augmentation des impôts! M. Claude Birraux, député de notre canton, terminait sur ce proverbe chinois «il vaut mieux allumer une seule et minuscule chandelle que de maudire l'obscurité».

Après les traditionnels discours, une visite des locaux s'organisa pour terminer par un vin d'honneur préparé par le CCAS à la salle communale où des photos commentées avaient été exposées pour la circonstance. Nous tenons également à remercier Art-Club, association de Saint Julien-en-Genève, présidé par M. Villemagne, qui a accepté d'exposer les tableaux de leurs artistes locaux sur différents thèmes.



Tableau exposé dans la salle consulaire, «Cheveux au vent» de Vincent Boucher Association Art-Club

Le mot du maire

L'heure de la rentrée a sonné. J'espère que l'été maussade n'a pas entamé votre entrain et que cette période estivale a été pour tous l'occasion de profiter de sa famille et de reprendre des forces pour recommencer avec sérénité ses activités dans les meilleures conditions possibles.

Pour la mairie, la rentrée s'annonce très active avec des dossiers techniques et économiques à initier ou poursuivre. Tout bouge autour de nous, il y a encore beaucoup à faire pour améliorer notre environnement et notre qualité de vie, tout en donnant à Présilly les équilibres nécessaires pour préserver son avenir.

A toutes et à tous, je souhaite une bonne rentrée !

En aparté: juillet a été marqué par le décès brutal de Christophe Saunier, ancien conseiller. Mes pensées vont vers sa famille et ses enfants et je leur exprime à nouveau tout mon soutien.

Jean-Pierre Pardoën

Budget 2007

UN GROS PROJET DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET LE LANCÉMENT D'UNE RÉFLEXION GLOBALE SUR L'AMÉNAGEMENT FUTUR DE LA COMMUNE

Pour cet exercice 2007, la municipalité a fait un choix orienté vers l'avenir. Les finances prévoient la réalisation d'un seul projet important: la desserte du hameau de Bel-Air par le réseau d'eau potable. Les principales autres lignes d'investissements sont tournées vers des études préliminaires.

- desserte du hameau de Bel-Air (travaux + études) 240 000 €
- rénovation de l'église (études) 94 000 €
- aménagement paysager (études) 102 000 €

Il est également prévu de solder les études et les travaux en cours:

- révision du Plan local d'urbanisme
- rénovation de la mairie
- aménagement de la rue des Bassins

Il est à noter que la municipalité a réservé la somme de 50 000 € pour le projet intercommunal de rénovation de l'ancienne école du Petit-Châble, destinée à accueillir cet automne le centre de loisirs RécréA. Le projet est porté par le SIVU Beaupré.

À ce programme s'ajoutent les dépenses récurrentes d'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts.

Quatre sources de recettes pour financer ce programme:

- les subventions (État et département ont été sollicités)
- la récupération de la TVA
- l'emprunt

- l'excédent de la section de fonctionnement.

Le budget de fonctionnement s'établit à la baisse (-32%) par rapport au budget de l'an dernier, où déjà 57,5% seulement des crédits votés avaient été consommés. Les principales évolutions par rapport aux années précédentes sont les suivantes:

- les charges de personnel ont été diminuées du fait de la démission de la personne chargée du ménage assuré depuis décembre 2006 par une entreprise de nettoyage
- des contrats pluriannuels ont été formalisés avec des entreprises spécialisées dans les domaines suivants: fauchage, entretien des espaces verts, curage des fossés, balayage des voiries, goudronnage, éclairage public, déneigement (à venir)
- des conventions ont été signées avec des cabinets d'études pour bénéficier de conseils de qualité dans les domaines suivants: urbanisme, architecture (CAUE), droit public (avocat)
- en matière de recettes, les taxes locales ont vu leur taux communal augmenter. Cette augmentation a été conseillée, notamment par le président du

Conseil général, un des principaux soutiens financiers des projets communaux.

Prix de l'eau

Une augmentation a été votée afin de pouvoir continuer à prétendre aux fonds du Département qui fixe comme montant plancher 1 €/m³ d'eau. La commune passe donc de 0,70 € en 2006 à 0,80 € en 2007.

Evolution du prix de l'eau

1964	0,15 FF/m ³
1970	0,54 FF/m ³
1982	1,00 FF/m ³
1985	1,56 FF/m ³
1989	1,75 FF/m ³
1990	2,30 FF/m ³
1991	3,00 FF/m ³
1992	4,00 FF/m ³
1993	4,50 FF/m ³
2000	4,50 FF/m ³
2006	4,59 FF/m ³ soit 0,70 €/m ³
2007	5,25 FF/m ³ soit 0,80 €/m ³

Prix du branchement au réseau d'eau potable	152,45 €
Location d'un compteur (maison individuelle)	12,20 €
Location d'un compteur (30 cm de diamètre)	20,00 €



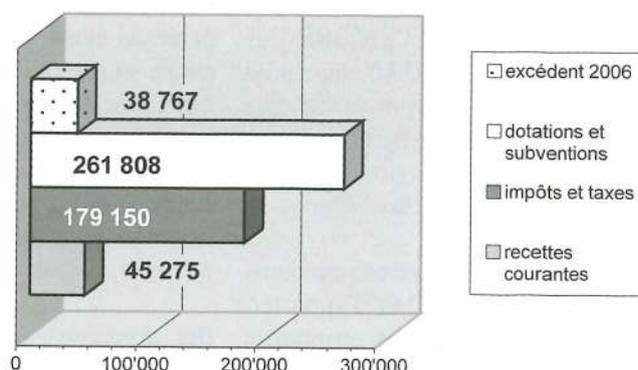
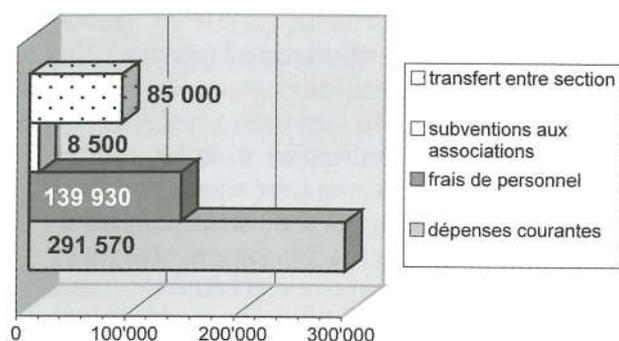
M. Ernest Nycollin, président du Conseil général

2007 : des finances tournées vers l'avenir

UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT BIEN EQUILIBRE

Dépenses de fonctionnement = 525 000 €

Recettes de fonctionnement = 525 000 €



CONTRIBUTIONS DIRECTES : LES TAUX 2007

Pour faire face aux projets de la Commune, et à la demande de notre partenaire financier le Département, les taux des taxes locales ont été augmentés cette année. Le Conseil municipal a choisi + 1,5% afin de suivre l'augmentation du coût de la vie établie par l'indice INSEE.

Taxes	COMMUNE		DEPARTT		CCG *		REGION	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Habitation	7.58	7.69	5.33	5.33	1.49	1.52		
Foncier bâti	7.14	7.25	7.65	7.65	1.93	1.99	1.92	2.07
Foncier non bâti	29.15	29.59	23.02	23.02	7.48	7.68	4.77	5.15
Professionnelle	10.69	10.85	7.08	7.08	2.43	2.45	2.25	2.43

* Communauté de communes du Genevois

Une équipe solidaire à votre écoute

M. le maire et ses adjoints reçoivent en mairie le jeudi sur rendez-vous.

En l'absence de la Secrétaire de mairie, vos référents sont les suivants :

Brice COMTE remplace la Secrétaire de mairie : prise en charge des aspects administratifs, juridiques et financiers de la commune

Maryline DIELENSEGER : état civil, suivi des factures émises et reçues, arrêtés de voirie en cas de travaux, permis de construire et déclarations de travaux

Agnès FRIONNET : suivi du PLU et des grands projets

Christian LAVOREL : pour toute la partie technique sur la commune, espaces verts, entretien des bâtiments et de la voirie, location de la salle et des tables, relations avec les entreprises intervenant sur la commune.

Le Conseil municipal

CONDENSÉS DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCEMBRE 2006 À JUILLET 2007

URBANISME

Modification n° 2 du POS

Un projet de constructions au lieu-dit « Au Plat » nécessitait d'apporter quelques modifications à notre document d'urbanisme, modifications qui ne touchaient pas à l'économie générale du document. Pour suivre cette procédure, le Conseil a confié à l'agence des Territoires une mission d'accompagnement pour la modification n° 2 du POS de la commune.

L'enquête publique s'est déroulée sans difficulté du 21 avril au 25 mai 2007. Le Commissaire enquêteur a remis un rapport donnant un avis favorable à cette modification.

Révision du Plan local d'urbanisme

Une révision de PLU comporte plusieurs étapes détaillées dans le précédent numéro. Durant ce premier semestre 2007, plusieurs phases importantes ont été achevées ou entamées: le bilan de la concertation avec la population et l'arrêt du projet le 8 février et l'ouverture de l'enquête publique du 13 juin au 18 juillet 2007.

Bilan de la concertation mise en œuvre dans le cadre de la révision du PLU

La concertation mise en œuvre dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune n'a amené aucune remarque de nature à remettre en cause les moyens matériels développés pour recueillir les commentaires des personnes concernées.

On peut donc considérer que le PADD et les orientations d'aménagement n'ont pas été remis en cause et peuvent être maintenus dans leur forme et objectifs pour la suite de l'élaboration du PLU.

Arrêt du projet de PLU avant transmission pour avis aux personnes publiques

De nombreuses réunions de la commission PLU et parfois du Conseil municipal ont permis de formaliser les pièces du futur Plan local d'urbanisme de la commune :

- documents graphiques (plans de zonage)
- rapport de présentation
- PADD
- orientations d'aménagement
- règlement
- servitudes d'utilité publique
- annexes sanitaires
- prescriptions d'isolement acoustique aux abords des infrastructures de transports.

Ces pièces ont été « arrêtées », c'est-à-dire figées afin d'être transmises pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à leur élaboration ainsi qu'aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés et ce à leur demande.

Ces pièces et l'avis des personnes publiques ont été ensuite soumis à enquête publique.

Décisions du Conseil municipal suite à l'avis des personnes publiques associées ou consultées

Le Conseil municipal a pris position sur les avis des personnes publiques en amont de l'enquête publique, qui s'ouvrait le 13 juin 2007 afin de faire connaître à la

population son avis sur ces différentes remarques.

Convention avec l'Agence des Territoires

Une convention avec un cabinet d'urbanistes a été signée afin d'accompagner la municipalité dans le choix et la gestion des opérations d'aménagement d'ensemble (création de lotissements, collectifs, etc.) qui ne manqueront pas de se présenter dans les années à venir, et ce afin de préserver les objectifs des documents d'urbanisme de la commune et de favoriser la qualité architecturale.

Convention avec le CAUE

À compter de fin 2007, un architecte consultant sera à la disposition des élus et des dépositaires de permis de construire, afin de bénéficier de conseils en amont du dépôt des permis de construire.

Vente d'une portion du chemin rural dit « des Hôteliers »

Plusieurs propriétaires de parcelles jouxtant le chemin rural dit des Hôteliers ont sollicité la mairie pour acquérir une portion de ce chemin. Le Conseil municipal a approuvé le principe de cette cession, mais aux conditions suivantes :

- l'eau alimentant le bassin des Hôteliers doit pouvoir continuer à couler
- la commune doit pouvoir accéder à la source et au réseau alimentant ce bassin en cas de besoin
- les agriculteurs doivent pouvoir accéder aux parcelles exploitées
- la commune doit accéder librement au bassin
- les frais annexes liés à cette aliénation (géomètre, géologue,

notaire, et autres) seront facturés aux acheteurs.

Modification d'appellation

Il a été proposé de trouver un nouveau nom à ce chemin qui va changer de statut, puisqu'il desservira prochainement de nouvelles habitations. L'appellation «des Hôteliers» étant déjà utilisée, le choix s'est porté sur le nom «chemin Chez Daguet» afin de ne pas créer de confusion.

ZONE D'ACTIVITÉS

Information sur la future pépinière d'entreprises

La Communauté de communes du Genevois a déposé un permis de construire pour la restructuration de l'ancienne usine ACE. La DDE, service instructeur, demande l'accord écrit de la commune de Présilly pour aménager une sortie sur la D 18. M. le maire donnera un accord provisoire.

ROUTES

Schéma directeur des routes

La commune de Présilly va subir des modifications importantes concernant la circulation sur son territoire. D'une part, la construction de l'autoroute A 41 engendre des modifications de tracés, et d'autre part les nouveaux documents d'urbanisme, dont le PLU, s'imposent à la commune, et vont générer une augmentation de la population à moyen terme. Dans l'objectif de canaliser cette circulation et de sécuriser la traversée du village, la VC11 et la D218 qui seront aménagées dans le cadre des actuels projets, vont changer de statut. Ainsi, la VC 11 qui serait favorisée comme voie d'accès à la commune deviendrait départementale et la D218 qui est plus difficile à aménager retrouverait un statut communal.

BÂTIMENTS

Acquisition du bâtiment dit «de l'ancienne Porcherie»

la SAFER envisage de vendre le bâtiment de «la Porcherie» pour la somme de 60000 €. M. le Maire a demandé aux Domaines une évaluation du prix du bâtiment qui concorde. La commune qui souhaite se constituer une réserve foncière dans l'objectif de construire du logement collectif dans le cœur du village décide :

- 1 composer un dossier de demande d'intervention auprès de l'EPF qui transitera par la Communauté de communes du Genevois pour avis
- 2 de faire porter le financement du projet par l'EPF sur une durée 10 ans.

Acquisition de terrains Secteur « ancienne Porcherie »

La Commune a pour projet des acquisitions de terrains au chef-lieu. M. le Maire est autorisé à négocier l'achat de la parcelle n° A 187.

AUTOROUTE

Projet d'architecture pour la tête de tunnel

Les derniers plans et simulations sont exposés aux membres du conseil; la demande d'une meilleure intégration au site a été prise en considération.



EAU

Tarification de la location des compteurs d'eau potable

La deuxième campagne de changement des compteurs a débuté en ce mois de juin 2007. Des compteurs de tailles différentes vont être posés avec un nouveau tarif de location en fonction de la taille des compteurs :

- compteur diamètre 15
12,20 € TTC
- compteur diamètre 20
12,20 € TTC
- compteur diamètre 25
20,00 € TTC

Bel Air: attribution du marché de travaux d'alimentation en eau potable. Le groupement Vuache BTP - Gruaz a été retenu.

ENVIRONNEMENT

Travaux en forêt 2007

Chaque année, la commune passe une convention d'entretien des forêts communales avec l'ONF. Ces travaux bénéficient d'un soutien financier du Conseil général.

Sources de Montailoux

Dérivation des eaux du captage de Montailoux et instauration de périmètres de protection; M. le Préfet a pris un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique.

Alpages des Convers

Pour mémoire, la commune s'était portée acquéreur des alpages en 2003, lorsque la SAFER les avait mis en vente une première fois. La vente n'avait pas abouti. La SAFER a donc renouvelé son appel à candidature avec comme échéance le 23 février dernier. Les maires des communes concernées par cette acquisition ont présenté un dossier commun dont le portage financier serait pris en charge par l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie si le projet était retenu.

1 % PAYSAGES ET DÉVELOPPEMENT

L'État et ADELAC ont constitué un fond que les maîtres d'ouvrages publics et privés peuvent solliciter pour financer des projets à valeur paysagère sur leur commune touchée par le passage de l'autoroute A41 Nord. Présilly présente trois projets :

Restructuration de l'église de Présilly et du site

Le contexte : la position en promontoire de l'église de Présilly en fait un élément maître du paysage depuis cette portion de l'autoroute A 41. Ce bâtiment nécessite de sérieuses interventions sur sa toiture, ses façades et sur le confortement de ses murs, ainsi qu'une valorisation par rapport au site. Ces travaux de restructuration s'inscrivent dans le cadre de la revitalisation du centre village initiée par la révision du PLU.

Présentation de l'opération : les travaux de l'église comprennent la réfection des façades, de la couverture et de la toiture (dont le clocher), le traitement paysager des abords et la mise en lumière du bâtiment et du site.

DEPENSES	MONTANT (HT)	RESSOURCES	MONTANT (HT)	%
Travaux	800 000,00 €	Politique du « 1% paysages et développement »	250 000,00 €	28%
Prestations intellectuelles :		Aides publiques :	179 909,00 €	20%
- maîtrise d'œuvre	83 944,00 €	• Département	89 954,00 €	10%
- autres (géomètre, étude de sols, bureau de contrôle, SPS, etc.)	15 600,00 €	• réserves parlementaires	44 977,00 €	5%
		Autofinancement	334 704,00 €	37%
		Emprunt		
Totaux	899 544,00 €		899 544,00 €	100%

Le plan de financement prévisionnel sera établi par la commune qui a d'ores et déjà l'assurance d'une participation de 250 000 € de la part du fond 1% paysages.

Durée de l'opération : 15 mois à compter du lancement de la consultation des entreprises de travaux. La réception des travaux est envisagée de manière prévisionnelle pour le mois de novembre 2008.

Enfouissement des lignes

Le contexte : le tracé de l'autoroute coupe la Commune de Présilly en deux. La position du village et des coteaux du Salève en promontoire en font des sites exceptionnels et très en vue pour les usagers de l'autoroute.

Présentation de l'opération : le projet a pour objectif l'embellissement du village et des coteaux du Salève. Le programme d'enfouissement des lignes va du chef-lieu jusqu'aux coteaux du Salève.

Maîtrise d'ouvrage de l'opération : le maître d'ouvrage par délégation est le Seleg 74, c'est donc lui qui au final déposera le dossier de demande de subvention auprès du fond du « 1% paysages et développement ». Ce dossier sera établi en collaboration avec la mairie.

Le plan de financement prévisionnel

sera établi par le Seleg 74. La commune prendra à sa charge les échéances de l'emprunt permet-

tant d'équilibrer l'opération ainsi que la maintenance et l'entretien de l'aménagement réalisé.



Aménagement paysager

Le contexte : la commune de Présilly subit le passage de l'autoroute sur son territoire qui la scinde en deux, mais qui la coupe également de son accès à la départementale 1201. Afin d'atténuer ces désagréments, M. le Maire propose de s'engager dans un projet global visant à renforcer à la fois la cohérence et l'attractivité territoriale de la Commune à travers quatre tranches de travaux présentées ci-dessous.

Présentation de l'opération :

Enjeu n° 1

Secteur entrée de Présilly-VC11
Cette voie qui relie le chef-lieu à la RD 1201 est destinée à être la voie principale d'accès au village.

Enjeu n° 2

Secteur traversée de Présilly
Sécurisation et valorisation sont les maîtres mots de ce projet.

Enjeu n° 3

Secteur entrée de Présilly-RD 218
Cette voie en partie déviée du fait du passage de l'autoroute a besoin à la fois d'être structurée, sécurisée et reliée au village.

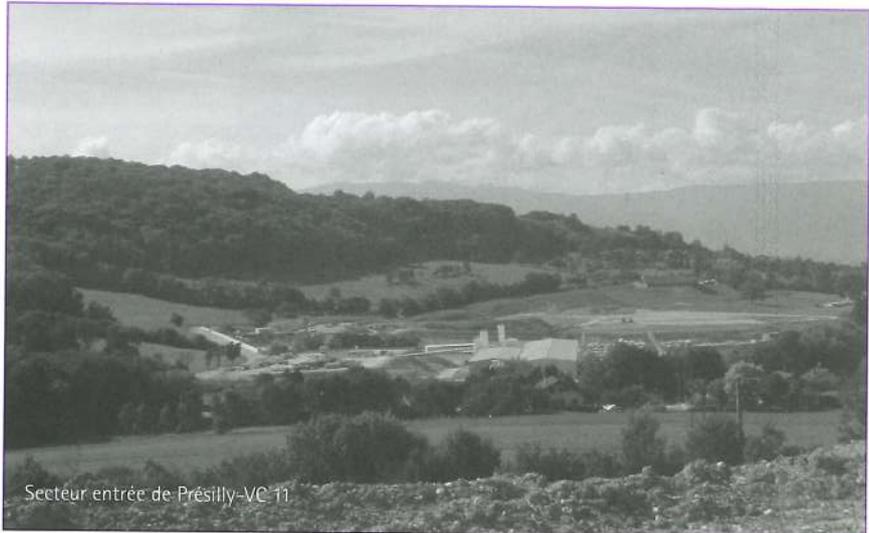
Enjeu n° 4

Secteur route touristique

L'accès aux deux bâtiments à valeur patrimoniale et culturelle nécessite d'être revu afin d'accueillir dans de meilleures conditions les visiteurs. Un point commun fédère ces projets ; la volonté de développer les liaisons douces par l'aménagement de bandes mixtes piétons-cyclistes et la sécurisation des voies.

Durée de l'opération :

les travaux s'échelonnent en fonction des tranches entre la fin de l'année 2008 et 2013.



Secteur entrée de Présilly-VC11

Le plan de financement prévisionnel

DÉPENSES	MONTANT (HT)	RESSOURCES	MONTANT (HT)	%
Travaux	1 252 550,00 €	Politique du « 1 % paysages et développement »	250 000,00 €	17,82 %
Prestations intellectuelles :		Aides publiques :		
- maîtrise d'œuvre	125 255,00 €	• Département	280 561,00 €	20 %
- autres (géomètre, étude de sols, bureau de contrôle, SPS, etc.)	25 000,00 €	• réserves parlementaires	70 140,00 €	10 %
		Autofinancement	334 704,00 €	5 %
		Emprunt	661 824,00 €	47,18 %
Totaux	1 402 805,00 €		1 402 805,00 €	100 %

AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Ordures ménagères

Le règlement de collecte des ordures ménagères établi par la CCG est approuvé par le Conseil municipal du 19/07/2007.

Rapports annuels d'activité de l'eau, des déchets, de l'assainissement collectif et non collectif pour 2006

Les rapports d'activité 2006 rédigés par la Communauté de com-

munes du Genevois ont été présentés au Conseil municipal. Ils sont mis à disposition du public en mairie et consultables aux jours et heures d'ouverture.

Éclairage rue des Bassins

Le Conseil municipal a reçu et analysé la proposition technique de deux fabricants/vendeurs de matériel d'éclairage public. Le choix du conseil a été transmis au Seleq 74 qui est maître d'ouvrage en la matière.

Le plan de financement prévisionnel proposé par le SELEQ 74 a été validé le 19/07/2007

- Montant total estimé à 147 753 €
- Participation de la commune 85 671 €
- Frais généraux 4 427 €

Balayage des routes de la commune

Un contrat de prestation a été conclu avec la société CSP.

Panneaux de signalisation routière

Une tournée de remise en état de l'ensemble des panneaux de la commune va être engagée courant septembre.

Gardiennage de l'église communale 2007

Le Conseil renouvelle l'indemnité au gardien de l'église communale pour les services qu'il rend à la commune.

SOCIAL

Renouvellement de la convention avec le Centre de loisirs de Cervonnex

La commune de St Julien-en-Genevois sollicite à nouveau Présilly pour participer au fonctionnement du Centre de loisirs, ce qui permettra aux familles de Pré-

silly de bénéficier des mêmes tarifs que celles de Saint-Julien. La convention annuelle de participation financière est donc renouvelée. La grille tarifaire applicable est identique à celle de l'an dernier.

SIVU Petite enfance à Viry

Le Conseil municipal a donné un avis favorable pour l'adhésion au SIVU des communes de Savigny et Chevrier. Le SIVU travaille actuellement sur un projet de construction d'une nouvelle structure sur Valleiry.

Subvention à l'école privée de la Présentation de Marie

Deux élèves de Présilly fréquentent l'école primaire. Le dossier de l'école de la Présentation de Marie sera étudié lors de l'attribution des subventions du budget 2007.

PERSONNEL

Recrutement d'un agent non titulaire

Comme la loi l'autorise, un agent contractuel est recruté pour remplacer la secrétaire de mairie

indisponible en raison d'un congé de maladie. M. le maire est autorisé à signer son contrat à durée déterminée.

Dématérialisation de la transmission des actes avec la préfecture

La préfecture met en place une procédure de transmission des actes administratifs des collectivités par internet. Ce système permet d'une part de rendre ces échanges plus sûrs et plus rapides, mais aussi d'économiser du temps et du papier. M. le maire est autorisé à signer la convention avec M. le préfet sur la télétransmission et devra s'occuper des modalités techniques du projet.

Élections

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES À PRÉSILLY

1^{er} TOUR Dimanche 22 avril 2007

BESANCENOT Olivier	10
BUFFET Marie-George	1
SCHIVARDI Gérard	1
BAYROU François	88
BOVE José	12
VOYNET Dominique	9
DE VILLIERS Philippe	3
ROYAL Ségolène	60
NIHOUS Frédéric	4
LE PEN Jean-Marie	44
LAGUILLER Arlette	2
SARKOZY Nicolas	179

Total exprimés	413
Blancs/Nuls	4
Inscrits	483

2^e TOUR Dimanche 6 mai 2007

SARKOZY Nicolas	289
ROYAL Ségolène	116

Total exprimés	405
Blancs/Nuls	12
Inscrits	483

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES À PRÉSILLY

1^{er} TOUR – Dimanche 10 juin

NATALE Laurent	2
MENANCY Muriel	2
CREVEAU Maryse	8
VELLIARD Antoine	30
BRUNET Emmanuel	4
HARABI Ali	22
ANSELME Annie	1
LANGVIN-LIBERSA Anne	7
ROSSET Anne-Marie	0
GANUCHAUD Laure	2
REGAIRAZ Joëlle	9
AZIBI Farid	0
FERAILLE Martine	8
BIRRAUX Claude	176

ÉLU au 1^{er} Tour
en Haute-Savoie



M. Claude Birraux, député de Haute-Savoie.

Total exprimés	271
Blancs/Nuls	5
Inscrits	482



Tout premier vote pour ce jeune homme de Présilly.

MOT D'ENFANT

En entrant dans le bureau de vote à Présilly avec sa maman et ses grands-parents, Coline 2 ans 1/2 lança :

« C'est ici qu'on vient voter Sarkozy ? »

BIENVENUE À L'ÂGE DE LA MAJORITÉ

« Par ce geste, vous voici devenus citoyens à part entière, responsables, décideurs, acteurs de la vie » c'est ainsi que débuta le petit mot adressé par M. le maire à six jeunes de Présilly venus prendre possession de leur toute première carte d'électeur et du livret du citoyen remis par M^{me} Jacqueline Duperret, 3^e adjointe.

Ils ont pu quelques jours plus tard élire le Président de la République et le député de notre circonscription.



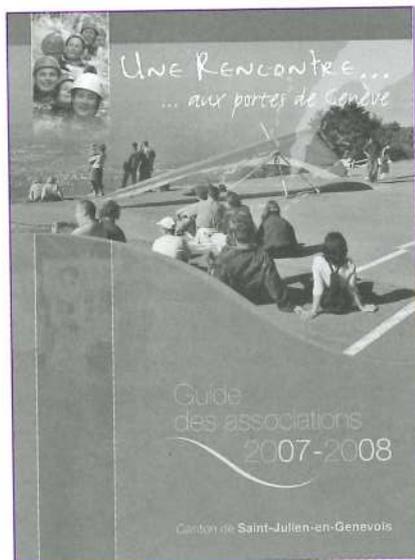
Intercommunalité

OFFICE DU TOURISME DE SAINT-JULIEN ET DU GENEVOIS

2, place du Crêt
74160 Saint-Julien-en-Genevois
Tél. : 04 50 04 71 63
www.tourisme-genevois.fr
du lundi au vendredi
de 10h à 12h30
et de 14h30 à 18h30
le samedi de 10h à 12h30

Les nouveautés :

Guide des associations 2007-2008



En collaboration avec la Communauté de communes du Genevois, l'Office de tourisme de Saint-Julien et du Genevois a remis à jour son guide des associations du canton, il est disponible dans les mairies du canton, les MJC de Saint-Julien, Viry et Valleiry et à l'Office de tourisme.

Carte touristique

En collaboration avec les Syndicats du Vuache et du Salève, une toute première carte touristique a vu le jour. Elle présente toutes les potentialités et richesses des deux massifs et du bassin genevois: itinéraires de randonnées, terroir, panoramas, sites d'activités touris-

tiques et de loisirs, hébergement, restauration... cette carte est également disponible dans les mairies du canton, les MJC de Saint-Julien, Viry et Valleiry et à l'Office de tourisme.

www.tourisme-genevois.fr
le site internet de l'Office du tourisme a été remodelé: plus attrayant, de nombreuses rubriques complémentaires (patrimoine commune par commune, transport...), des services (météo, présentation des communes...) et des informations mises à jour régulièrement, un agenda mois par mois, etc...

SYNDICAT MIXTE DU SALÈVE

La charte de développement durable du Salève

Maires, présidents de Communautés de communes et conseillers municipaux ont répondu à l'invitation lancée par le Syndicat mixte du Salève à la CCG pour une présentation complète du document final de la charte.

Les élus du Syndicat mixte du Salève se sont appuyés sur une large concertation en vue d'aboutir à l'élaboration d'une charte (du développement durable) pour le Salève, qui répond à la question: quels usages du Salève demain?

Les grands objectifs pour le Salève

Mettre durablement à disposition des citoyens :

- les espaces naturels, les paysages et l'usage de ce massif, en son état de montagne de proximité, sans dérapier vers une utilisation marchande ou mécanique et sans modifier la vie de l'alpage, gage de notre pérennité.

Cette charte a pour but de servir de guide d'orientation pour tous les acteurs: les usagers, les institutions et collectivités qui utilisent et «aménagent» ce massif. Cette charte est un document contractuel non réglementaire. Il s'agit d'un engagement volontaire et moral pris en lien avec les autres usagers.

Les grands enjeux de la charte :

- organiser et coordonner la cohabitation entre usages et usagers
- éviter et prévenir les conflits d'usage et de pratique entre agriculture, loisirs, tourisme etc. en organisant l'espace et les équipements adaptés
- préserver le cadre de vie et l'environnement en limitant l'impact de la fréquentation, en maîtrisant l'accès en voiture, en privilégiant les moyens alternatifs d'accès au massif.

Comment a-t-elle été élaborée?

Trois groupes thématiques ont été réunis 2 ou 3 fois fin 2006 et au printemps 2007 :

- les alpages et l'agriculture
- les loisirs et le tourisme
- l'accessibilité et les transports.

L'adhésion à la Charte se concrétisera par la signature de chaque contractant du document :

les groupements de communes chaque commune en son nom propre - les partenaires professionnels, associatifs, administratifs dans les domaines de l'agriculture, du tourisme et des loisirs - les habitants du massif et de ses piémonts à titre individuel - les utilisateurs du Salève individuel ou groupes.

LA MAISON DU SALÈVE

Membres d'associations, partenaires du projet, marcheurs du Salève, amoureux de la montagne, rêveurs des paysages, tous ont été réunis le 29 juin à 18h30 à Mikerne-Présilly pour une présentation du projet de la Maison du Salève.

« La maison du Salève doit être le dénominateur commun pour tous ceux qui protègent le Salève. La maison doit être portée par les citoyens, par les militants des causes humanistes, cette maison doit être votre maison ». C'est en ces termes que M. Alain Bullat, président du Syndicat mixte du Salève, s'adressa au public présent dans l'une des salles de la Maison du Salève.

Vingt communes du Salève plus cinq autres ont adhéré au projet. Ce centre d'interprétation du massif du Salève est un lieu vivant à vocation environnementale, culturelle et touristique.



Grande maquette interactive du Salève – Exposition permanente comprenant des espaces thématiques – Expositions temporaires – Ateliers pédagogiques – Salle de vidéo-conférence – Centre de documentation et une salle hors-sac.

Les passionnés de loisirs au Salève, les professionnels, les étudiants peuvent s'y réunir, échanger, se documenter, animer des conférences, présenter des soirées vidéos, entre autres choses.

Maison du Salève
775, route de Mikerne
74160 PRÉSILLY
tél. 04 50 95 92 16

info@maisondusaleve.com
www.maisondusaleve.com

La Maison du Salève qui a ouvert ses portes le dimanche 23 septembre 2007 est en visite libre.

Des visites guidées sont prévues à certaines dates :

- Visites guidées les dimanches
30 septembre
21 octobre
11 - 18 - 25 novembre
02 - 09 - 16 décembre 2007
- Visite guidée ensoleillée
dimanche 7 octobre 2007
- Visites guidées en famille
les dimanches 28 octobre
et 4 novembre 2007

ÉCOLES ET SIVU BEAUPRÉ

RENTRÉE SCOLAIRE 2007

285 enfants sont inscrits pour cette rentrée contre 308 en 2006.

1 – Effectifs

113 enfants en maternelle répartis en 4 classes
(31 en petite section - 45 en moyenne section
37 en grande section)

172 enfants en élémentaire répartis en 8 classes
(25 en CP - 42 en CE1 - 36 en CE2 - 28 en CM1
41 en CM2)

2 – Enseignants

Maternelle : 5 enseignants dont 3 plein-temps
et 2 mi-temps

Élémentaire : 6 enseignants plein-temps
et 4 mi-temps sur 2 classes

Plus 1/4 de temps de décharge pour chaque directrice.

Vient s'ajouter une psychologue scolaire basée à Beaupré mais qui se déplace dans plusieurs établissements en fonction des besoins et des demandes.

3 – Cantine et garderie périscolaire

Les premiers jours d'école, 114 enfants étaient inscrits à la cantine et 60 enfants environ à la garderie périscolaire dont 53 le soir. Cette fréquentation varie assez peu durant l'année scolaire.

Tarif pour la cantine :

4,80 € le repas

Tarif horaire pour la garderie périscolaire :

2,60 € de l'heure

Clin d'œil

Depuis quelques années déjà, les membres du CCAS fêtent les anniversaires de nos aînés. Chaque visite nous enchante et nous avons le privilège de rencontrer des gens charmants, attentifs, accueillants et souvent amusants avec qui nous partageons des moments très agréables.

Fernande PILLET

Il fallait bien marquer l'événement ! Pour ses quatre-vingt-dix ans, M^{me} Pillet nous a reçus chaleureusement autour d'une bonne tarte. Fernande est née à Marin. En 1936, elle arrive au Petit-Châble où elle trouve du travail et rencontre son mari Charles pour l'épouser deux ans plus tard. De cette union, naîtront deux filles prénommées Bleuette et Paulette. Fernande est une femme volontaire, énergique mais très discrète. Son dévouement pour sa petite famille est infini et elle restera sans relâche au chevet de son mari, décédé en 1986. Charles était mécanicien, très apprécié dans le village et ses environs, tant par son travail que par son intégrité. Fernande continue son chemin et se dévoue toujours sans compter pour les siens. Le jardin reste son loisir favori ; elle peut ainsi gâter ses filles, ses deux petites-filles et ses trois arrière-petits-fils en leur concoctant de bonnes confitures. Nous lui souhaitons encore de beaux jours entourée de toute cette belle famille.



M. Le curé Joseph GAL

M. le Curé Joseph Gal nous a reçus avec grand plaisir et en toute simplicité à Saint Julien-en-Genevois où il réside avec Irène sa sœur. Tous deux ont élevé et choyé leur nièce Nicole, qui désormais les accompagne fréquemment dans leur quotidien avec beaucoup d'attention et de tendresse. Du haut de ses quatre-vingt-dix ans, M. le curé, comme nous l'avons toujours appelé, a gardé cette fraîcheur et cet esprit vif que nous lui avons toujours connu. Il se souvient parfaitement bien des enfants de Présilly à qui il enseignait le catéchisme très tôt le matin avant de se rendre à l'école, mais eux aussi doivent s'en souvenir ! Avec Irène, ils empruntent toujours la route qui les conduit au Sappey, leur commune natale, où ils séjournent à la belle saison dans la maison familiale. Quand on voit M. le curé si resplendissant, on ne peut que se réjouir et lui souhaiter encore de beaux jours devant lui entouré des siens. Il aime toujours Présilly et a tenu à adresser un petit mot à ses paroissiens dont il se soucie encore :

« C'est grâce à la gentillesse et à l'amitié des gens de Présilly, durant quarante et un ans, que ma vieillesse demeure encore si florissante. Les fleurs ne s'épanouissent vraiment que poussant dans la bonne terre et sous un bon soleil. »

Léonie BRAND

Une coïncidence heureuse, Léonie et M. le Curé Gal, cousine et cousin se retrouvent côte à côte dans ce bulletin pour fêter leur anniversaire. Dix ans les séparent et Léonie a fêté ses quatre-vingts ans entourée de ses trois enfants, sept petits-enfants et cinq arrière-petits enfants. Après avoir élevé ses enfants, Léonie est partie travailler en Suisse durant quinze ans. Avec son mari Paul Brand, qui a été maire de notre commune de 1971 à 1983, ils habitent le hameau de Bel-Air mais à la fin de l'été ils partent pour Lunel, une ville située dans l'Hérault où la douceur de l'hiver réchauffe les cœurs. Léonie aimait beaucoup les petits voyages et son visage s'éclaire quand Paul raconte des souvenirs de vacances. Elle était d'ailleurs bien décidée à repartir pour Lunel cette année malgré quelques soucis de santé. Nous avons passé un très bon moment en sa compagnie et notre visite l'a vraiment touchée. Nous souhaitons à Léonie des jours meilleurs et sereins auprès de sa petite famille et de Paul qui la soutiennent dans son quotidien.



La parole à

MJC - MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Encouragement et continuité pour les activités de la MJC de Viry dans notre salle communale.

Vous avez reçu courant août un avis et une plaquette de la MJC sur les activités 2007/2008 pratiquées dans notre salle communale.

Nous vous rappelons que les adhérents habitant Présilly bénéficient désormais des mêmes tarifs que ceux proposés à Viry.

Les cours ont débuté pour certains ateliers, à savoir :

Ateliers d'éveil sonore et musical

Animateur : Pascal Royer
Parents/enfants
(de 1 an jusqu'à 3 ans)
Le mercredi de 18h15 à 19h00
6 familles inscrites

Éveil à la musique

Animateur : Pascal ROYER
(3 à 5 ans)
Le mercredi de 16h00 à 17h00
9 enfants inscrits

Pré solfège

Animateur : Pascal ROYER
(6-8 ans)
Le mercredi de 17h00 à 18h00
4 enfants inscrits

Percussions africaines

Animateur : Ben BAH
Enfants à partir de 7 ans
Le mardi de 18h00 à 19h00
5 adultes inscrits
Ados-Adultes
Le mardi de 19h00 à 20h00
9 enfants inscrits

Sons et contes africains

Animateur : Ben BAH
(5-6 ans)
Le mardi de 17h15 à 18h00
1 enfant inscrit

Danse africaine

Animateur : Ben BAH
Ados-Adultes
Le mardi de 20h00 à 21h00
Le jeudi de 10h15 à 11h15
8 enfants inscrits

Gym - Sophro-relaxation et Step : discipline associant endurance et esthétisme.

À l'heure où nous éditons ce bulletin aucune inscription n'est enregistrée pour ces trois activités.

**Secrétariat de la MJC
de 15h00 à 17h30
437, rue Villa Mary
74580 VIRY**

**Tél. 04 50 04 84 13
Fax 04 50 04 60 03**

**info@mjcdeviry74.com
www.mjcdeviry74.com**

Socialement votre

PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

L'accueil familial pour vivre « comme à la maison »

Alternative à la vie à domicile ou en établissement, l'accueil familial offre aux personnes âgées et aux personnes handicapées la possibilité de vivre « comme à la maison » dans un environnement chaleureux et sécurisant.

En pratique

* pour devenir famille d'accueil, il faut un agrément délivré par le Président du Conseil général après une évaluation portant sur la capacité à accueillir ce type de public, les conditions sociales et matérielles de l'accueil.

* une rémunération est versée à la famille d'accueil qui comporte :

- la rémunération fixée en référence au SMIC horaire
- une indemnité pour frais d'entretien courant (alimentation, chauffage, électricité, linge...)
- une indemnité spéciale de sujétion quand l'état de la personne accueillie le nécessite
- une disponibilité supplémentaire de la part de l'accueillant
- une indemnité de logement.

Pour plus d'informations :

Conseil général
Direction de la Gérontologie
et du Handicap
20, avenue du Parmelan
74000 Annecy
Tél. 04 50 33 51 33

JEUNES

Prévention spécialisée

Les jeunes en difficulté et leurs parents peuvent avoir recours au service de prévention spécialisée de l'association « Passage ».

Cette association intervient sur le territoire d'Annemasse et maintenant sur les communes du Canton de Saint Julien-en-Genevois en lien avec la Communauté de communes du Genevois.

Dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil général, la Communauté de communes participe à hauteur de 20% à la rémunération de trois éducateurs de rue de l'association qui assurent des permanences dans un local sur la commune de Saint-Julien.

1, Passage de la Ferronnerie
Le lundi 16h00 à 18h00

3 éducateurs sont à votre écoute

SILVIA 06 24 87 95 12

VIRGINIE 06 24 87 95 13

MARC 06 24 87 94 92

Un minibus facilement repérable par les jeunes, décoré au nom de J'Bus, sillonne également les communes de Viry, Valleiry et Collonges. Les éducateurs sur le terrain répondent à une mission éducative et d'entraide qui permet aux jeunes en difficulté de trouver une solution à la crise de l'emploi, de la formation, de la santé et de la marginalisation psychologique ou familiale. Les éducateurs interviennent aussi dans les établissements scolaires et parcourent le territoire en dehors de ces créneaux pour rencontrer les jeunes dans le J'Bus.

PETITE ENFANCE

Sivu à Viry

En 2006, 137 enfants des sept communes adhérentes ont fréquenté l'établissement, dont 23 nourrissons (3 à 6 mois), 29 moyens (6 à 18 mois) et 85 grands (18 mois à 3 ans). Pour mémoire, la capacité d'accueil à Viry est de 25 enfants.

Le nombre d'enfants de Présilly accueillis a été en constante augmentation depuis 2003 ; neuf enfants ont pu bénéficier des services de la structure.

Pour la rentrée 2007/2008, sur les quatre enfants inscrits, deux sont nouveaux. Leur temps de garde sera conséquent puisque trois d'entre eux seront présents 3 jours entiers.

Adhésion de nouvelles communes

Les communes de Chevrier et Savigny ont demandé leur adhésion au Sivu, ce qui porte à 9 le nombre de communes adhérentes.

Projet de construction d'une structure Multi-accueil (crèche et halte-garderie) sur la commune de Valleiry.

Le projet porte sur 500 m² environ maximum pour une possibilité d'accueil de 35 enfants. Les dossiers, les demandes de subventions et les discussions sur un projet répondant aux normes Haute Qualité Environnementale (HQE) sont actuellement en cours. Les travaux devraient commencer en mars 2008.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

(RAM) est un service gratuit.

Il vous aide non seulement à trouver les solutions de garde pour votre enfant (de 0 à 6 ans) mais aussi à vous informer sur vos droits et obligations, que vous soyez parents ou assistantes maternelles.

Enfin, il organise des « temps collectifs » entre enfants et assistantes maternelles pour toujours plus d'échanges et d'animation.

Les permanences pour Présilly, à l'ancienne école du Petit-Châble sont interrompues jusqu'à fin novembre 2007 en raison de travaux.

Relais Assistantes maternelles
Site d'Archamps
Bât. Athéna
74160 ARCHAMPS
Tél. 04 50 95 91 40

e-mail : relais@cc.genevois.fr
du lundi au jeudi de 8h30 à 10h00
le jeudi et le vendredi de 13h30 à 15h00

Vie associative

APE – ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES LE CHÂBLE – BEAUMONT – PRÉSILLY

Une année supplémentaire qui s'enfuit, rythmée par les manifestations scolaires et les événements personnels.

Le loto traditionnel, organisé à la salle des fêtes de Présilly, a ouvert le bal par une soirée pluvieuse de novembre 2006. Comme à son habitude, l'ambiance joyeuse était au rendez-vous et les cartons se remplirent à toute vitesse. Le marché de Noël, installé dans le préau de l'école Beaupré, a attiré grands et petits malgré un temps qui faisait grise mine. Gai comme un pinson, le Père Noël fut ponctuel pour son rendez-vous avec les tout-petits et fit briller bien des yeux. Par manque de neige, les rennes furent obligés de rester dans l'étable en ce début d'hiver et le quad fut donc de sortie une fois de plus. Le Bal masqué du mois de février connut une procession importante de lutins, magiciens et d'autres ogres ainsi qu'une forte présence tyrolienne pour nous servir la choucroute. En juin, la course de caisse à savon dans la descente de Beauregard à Présilly connut sa deuxième édition sous un ciel moins clément que l'année passée. La manifestation rencontra néanmoins un succès identique et l'animation en soirée fut une réussite qui ravie tous les participants. La fête de fin d'année clôturera cette année scolaire le 23 juin au Parc Meyer.

L'APE participa également à la matinée de chants des quatre classes de maternelles qui se sont déroulées au printemps.

Grâce aux différentes manifestations et à l'investissement de parents motivés, l'APE a pu réunir les fonds nécessaires à la concrétisation de nombreuses activités dont bénéficient tous les enfants scolarisés à Beaupré. Ces fonds complètent utilement les subventions des mairies.

Les manifestations 2007/2008 :

- 20 octobre 2007 – Loto
- 15 décembre 2007 – Marché de Noël
- 15 mars 2008 – Bal Masqué
- 14 juin 2008 – Caisses-à-Savon
- 28 juin 2008 – Fête de fin d'année scolaire

Comité de l'APE

Président	Jo SEQUEIRA
Vice-président	Sylvain MICHAUD
Trésorier	Pascale DUNAND
Trésorier adjoint	Céline ROY
Secrétaire	Ester DROSS
Secrétaire adjoint	Sylvie GALSTER

Membres actifs

François ARTHAUD – Alain COLLARD – Michel MASSON – Dalila MEHENNI – Jérôme PERSONNAZ Sophie REOL – Céline RIEGLER – Xavier SPRUNGLI – Sandrine TRUCHET – Monika WYSS.



Fête de l'école en juin 2007 dans le parc Meyer au Châble

LE MONTAILLOUX VTT CLUB À LA RENCONTRE DE L'ATLAS DANS LES MONTAGNES BERBÈRES



Deux années de préparation mentale principalement, pour concrétiser enfin ce rêve de vététistes de gravir une partie du Haut-Atlas marocain au départ de Marrakech et ce grâce à l'initiative de Michel que nous remercions.

Nous voici enfin arrivés à Marrakech le samedi 7 avril, accueillis chaleureusement par Pierre-Alain Renfer de ASL (Action Sport Loisirs, voir site sur internet), ancien coureur cycliste, pionnier du VTT en Suisse, installé depuis plusieurs années au Maroc.

Doté d'une forte expérience du terrain, cette montagne berbère n'a pas de secret pour lui. Secondé par Mustapha (Moumousse pour les gazelles du club !) ancien coureur également et champion au Maroc, ils ont su nous faire parcourir avec intelligence et professionnalisme les chemins et sentiers de ce Maroc authentique bien lointain de notre civilisation. Notre première nuit sous tente berbère à Tamesloht nous a plongés immédiatement dans l'ambiance. Nous avons découvert au fil des jours un peu de cette culture berbère en traversant des villages isolés aux décors parfois idylliques. Une véritable palette de couleur s'offre à nous ; le vert intense des champs d'orge parsemés de coquelicots, le vert des oliviers à cette époque, les amandiers ou encore la terre rose dans la vallée de l'Ourika nous ont fait oublier la difficulté de mouliner durant 40 à 50 km par jour.

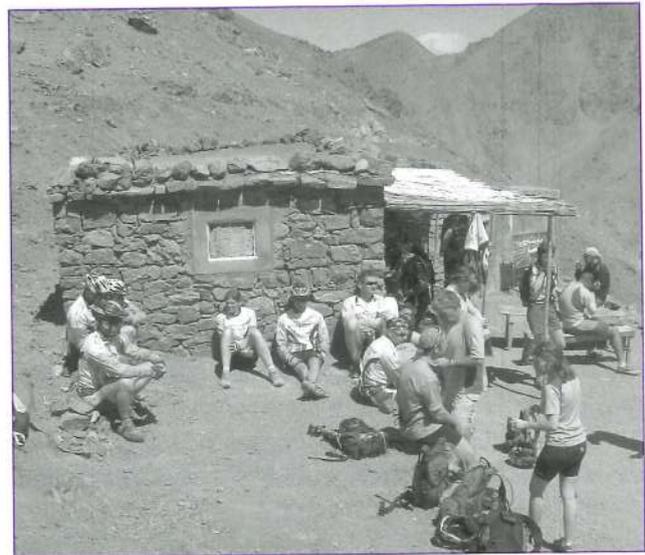
Le 4^e jour nous réservait une surprise entre Aremd et Oukaimeden. La piste n'étant pas terminée, nous avons franchi le Tizzi'nedi à 2950 mètres accompagnés de courageux Berbères et de leurs mulets portant nos VTT dans leurs paniers. Journée

difficile mais insolite pour arriver enfin à la station de ski de l'Oukaimeden.

Le 5^e jour, seul et unique après-midi de mauvais temps, fut un jour de poisse principalement pour Philippe qui se cassa la cheville dans la descente de l'Oukaimeden sous une pluie torrentielle avec grêle.

Chapeau ! à Thibault son fils qui a bien soutenu son papa, à Pierre-Alain pour son efficacité dans le suivi des opérations malgré de grosses difficultés de communication, à Jean-François notre rebouteux que vous pouvez consulter désormais en appelant le numéro 0800000000000000 ! à Béatrice pour ses petites doses bien efficaces, à Alain qui a pris des risques en accompagnant son pote à l'hôpital !!!!! La solidarité au sein du groupe a bien fonctionné pour apporter du réconfort à Philippe (massages... du pied gelé par notre pompon de service) et faire les démarches nécessaires (merci Président) pour son rapatriement sur Genève en vue d'être opéré.

Après les frayeurs de la journée, le tajine du soir fut le bienvenu pour le plus grand plaisir du Montailoux VTT Club. Saïda de l'auberge du Maquis nous avait concocté le tajine aux coings qui en a bouché plus d'un !



Pour terminer ce séjour en beauté, Pierre-Alain nous avait donné rendez-vous dans un restaurant de la Médina à Marrakech. Quelle ne fut pas notre surprise de voir notre Mustapha en habit du soir, majestueux dans sa Djellaba de prince à faire pâlir les gazelles du Montailoux (pourtant bien bronzées après 7 jours sous le soleil).

Bien sûr la célèbre place Jemaâ-el-Fna pour rejoindre les souks ne pouvait pas nous échapper ! Et c'est sur ce dernier panorama que nous avons quitté Marrakech la rouge.

Notre guide nous avait prescrit une posologie pour sept jours que nous avons tous consommée sans modération :

- de l'information sans réserve
- 1 bonne dose de VTT matin et après-midi
- 1 tajine midi et soir (différent chaque jour)
- 1 bon logis tous les soirs
- 1 dose de culture
- du rire à pleurer
- de l'amitié et du soutien

Le président Alain Lehoux 04 50 04 47 68, précise que le voyage au Maroc a été à la charge complète de chaque participant et non pas à celle du club.



Après le Haut-Atlas, nous avons retrouvé les sentiers du Salève et de Montailoux pour définir les parcours de

notre Randonnée VTT (2^e édition) le dimanche 14 octobre 2007

au départ de la mairie de Présilly, inscriptions sur place dès 7h00 pour le VTT

Petite nouveauté : une marche famille est prévue au programme,
Ami(e)s vététistes et randonneurs du dimanche, venez nombreux.

Renseignements sur notre site <http://montailoux.free.fr>

FAIS-MOI UN SIGLE, JE TE DIRAIS QUI TU ES !

Pour faciliter le langage des sigles, nous avons dressé une liste des plus couramment utilisés dans les comptes rendus des conseils municipaux et dans la presse également.

ADELAC	Autoroute entre les deux lacs	RAM	Relais d'assistantes maternelles
CAO	Commission d'appel d'offres	SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
CAUE	Conseil architecture, urbanisme et environnement	SCOT	Schéma de cohérence territoriale
CCAS	Centre communal d'action sociale	SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
CCG	Communauté de communes du Genevois	SELEQ 74	Syndicat d'électricité des énergies et d'équipement de la Haute-Savoie
CRFG	Comité régional Franco Genevois	SIDEFAGE	Syndicat mixte de gestion des déchets du Faucigny Genevois
DASS	Direction des affaires sanitaires et sociales	SIGETA	Syndicat intercommunal de gestion des terrains d'accueil
DDE	Direction départementale de l'équipement	SIMBAL	Syndicat mixte intercommunal de gestion du contrat global
EPF	Établissement public foncier	SIVOM	Syndicat intercommunal à vocation multiples
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques	SIVU	Syndicat intercommunal à vocation unique (petite enfance, écoles)
MJC	Maison des jeunes et de la culture	SMAG	Syndicat mixte d'aménagement du Genevois
ONF	Office national des Forêts	SMDEA	Syndicat mixte départemental d'eau et d'assainissement
OPAC 74	Office public d'aménagement et de construction de la Hte-Savoie	SMS	Syndicat mixte du Salève
PADD	Plan d'aménagement et de développement durable	STEP	Station d'épuration
PLU	Plan local d'urbanisme	TPU	Taxe professionnelle unique
POS	Plan d'occupation des sols	TLE	Taxe locale d'équipement
		TSE	Taxe spéciale d'équipement

Environnement

COMMENT ÇA MARCHE ? LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Ce qui est collecté :

- conteneurs, poubelles classiques et sac plastiques

Ce qui ne l'est pas :

- les déchets non ménagers, qui doivent être portés à la déchetterie
- les déchets qui doivent être déposés dans les « points verts » de tri sélectif
- attention ! Les poubelles de jardin (en plastique vert mou) ne sont plus collectées : elles représentent un danger pour le personnel de la collecte.

La CCG organise le ramassage collectif des ordures ménagères sur le territoire depuis les années 70.

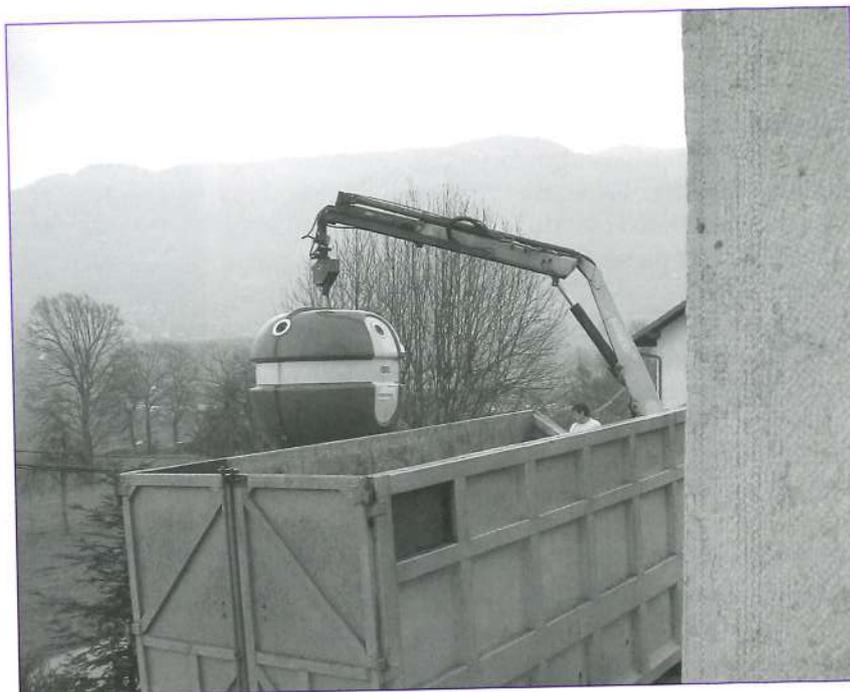
Aujourd'hui, l'organisation de la collecte répond à la politique de regroupement des conteneurs.

Cette politique permet non seulement la collecte des ordures ménagères en toute sécurité, mais aussi la limitation des arrêts des engins de collecte et donc des nuisances pour le voisinage.

Les conteneurs

Qu'ils appartiennent au particulier ou à la CCG, les conteneurs sont exclusivement réservés aux déchets ménagers. Les conteneurs mis à disposition par la CCG sont désinfectés et nettoyés sur place, une fois par an, par une entreprise spécialisée.

Là où les habitations sont denses (à partir de quatre habitations) et si un point de regroupement est aménagé sur la voie publique, la CCG fournit deux types de conteneurs collectifs :



- soit un gros conteneur de 750 litres disposé dans un point de regroupement

- soit un plus petit pour chaque habitation.

Les particuliers peuvent également utiliser des conteneurs individuels s'ils s'engagent à les sortir et à les amener sur les points de regroupement déterminés par la CCG.

Dans ce cas, le conteneur doit être aux normes : les poubelles en plastique souple et poubelles de jardin sont interdites.

Si vous ne disposez pas d'un point de regroupement, les ordures ménagères doivent être déposées sur la voie publique, de préférence en collecteurs normalisés, le soir précédent le jour de collecte.

Pour plus d'informations contactez la Communauté de communes du Genevois 04 50 95 92 60

Moyens techniques et véhicules

- La collecte est effectuée les jours ouvrés, par trois équipes techniques, entre 4h30 et 11h30.

La CCG dispose de trois camions bennes acquis en 2005, équipés d'une benne d'une capacité de 17 m³ pouvant transporter jusqu'à 11 tonnes d'ordures et d'un véhicule de remplacement.

Le traitement des déchets collectés par la CCG

Après la collecte, les déchets sont amenés au quai d'Etrembières où ils sont chargés sur des bennes pour être transportés, par voie ferrée, jusqu'à l'usine de traitement du Sidéfage à Bellegarde où ils sont incinérés.

**La collecte des ordures
ménagères à Présilly
s'effectue
le mercredi matin**

Infos utiles

La Mairie

Tél. 04 50 04 42 50
Fax 04 50 04 55 61
Adresse e-mail : accueil@presilly.mairies74.org

Ouverture du secrétariat au public

Mercredi 09h00 à 12h00
Jeudi 16h00 à 19h00

Permanence du maire

Sur rendez-vous le jeudi après-midi

École Beaupré – Beaumont Le Châble

École primaire Tél. + fax 04 50 04 59 58
École maternelle Tél. 04 50 04 47 43
Secrétariat SIVU Beaupré
Tél. + Fax + Répondeur 04 50 04 47 04

Permanences

	SIVU Beaupré	Ticket cantine
Lundi	08h30 à 11h00	08h30 à 09h00
Jeudi	16h00 à 18h00	

Établissement d'accueil de la petite enfance à Viry

« Au Pays des p'tits pioux »

Immeuble Les Capucines
157, Les Prés Bois
74580 – VIRY
Tél. 04 50 04 76 84

Ouverture

Lundi au vendredi 07h30 à 18h30

Déchetterie cantonale au Châble

Tél. 04 50 04 41 67

Ouverture du lundi au samedi sauf jours fériés

09h00 à 17h30

Tarifs de location de la salle communale

Caution	idem pour tous	250,00 €
Grande salle	habitants Présilly	230,00 €
	extérieurs	300,00 €
Vin d'honneur	habitants Présilly	90,00 €
	extérieurs	110,00 €
Petite salle	habitants Présilly	35,00 €
	extérieurs	50,00 €
Tables pour le week-end		1,50 € l'unité
Bancs pour le week-end		0,80 € l'unité

AVIS A LA POPULATION

Nouveaux Habitants

Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre commune et nous vous souhaitons la bienvenue.

Notre secrétariat de mairie se fera un plaisir de vous recevoir pour vous fournir tous les renseignements qui pourront vous être utiles. Nos agents vous guideront dans vos démarches administratives et vous feront connaître les différents services qu'apportent notre commune ainsi que nos artisans et associations.

Propriétaires

Nous rappelons aux propriétaires qu'ils doivent tenir la mairie informée de leur changement de locataires.

NUMÉROS D'URGENCE

Pompiers	18
Police secours	17
S.A.M.U.	15
Appel d'urgence européen	112
Hôpital de Saint-Julien	04 50 49 65 65
Centre anti-poison à Lyon	04 72 11 69 11

Etat civil

Mairie de *Stenilly*

Parrainage civil

L'an *deux mille sept* le *troisième Juin* à *11* heures *00*
devant Nous *Jean-Pierre Durillon, Maire de Stenilly* ont comparu en la Mairie, accompagnés de leur famille :
nommeu *Nicolas Stadler*
domicilié à *Stenilly*
et madame *Béa Vaucher*
domiciliée à *Stenilly*
lesquels Nous ont déclaré présenter leur *filz* *Timothé Stadler*
né à *Saint Julien en Genevois* le *8 février 2007*
dans la volonté de le placer sous l'égide et la protection de l'autorité civile et républicaine, émanant du suffrage universel.

Les Parents Nous ont déclaré qu'au cas où ils viendraient à lui manquer, ils donnent à leur enfant comme protecteur à titre de parrain et marraine :
M. Julien Jiles
domicilié à *Villy*
et *Mme Gabrielle ANDOZ*
domiciliée à *Brenay*
lesquels déclarent accepter la mission qui leur est ainsi confiée et s'engager sur l'honneur à suppléer les parents de l'enfant sus-déclaré dans toute la mesure de leur force et de leurs moyens.

Les parents, le parrain, la marraine ont signé avec Nous après lecture.

Le PÈRE. La MÈRE. Le PARRAIN. La MARRAINE. Le MAIRE.

Dès que la relation qui vous lie à votre filleul s'affermite, vous pouvez envisager d'apporter un peu de solennité à votre parrainage par la cérémonie officielle du « parrainage civil »

L'extrait suivant de <http://vosquestions.service-public.fr/> définit le parrainage civil :

Parrainage civil de Timothé Stadler le 30 juin 2007

Le baptême civil (ou républicain) est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines. Historiquement, la notion de baptême républicain remonte au décret du 20 prairial, an II (8 juin 1794) qui a décidé que les municipalités seraient les seules institutions habilitées à établir les actes de l'état civil. Néanmoins, le baptême républicain n'est prévu par aucun texte législatif. Les maires ne sont donc pas tenus de le célébrer et il n'y a pas de cérémonial préétabli. Par ailleurs, ne s'agissant pas d'un acte d'état civil, le maire n'est pas autorisé à l'inscrire sur les registres de l'état civil. Ainsi, rien n'oblige l'officier d'état civil à recevoir une déclaration de « baptême » ou de « parrainage civil ». Cela ne lui est pas interdit non plus mais les certificats ou documents qu'il délivre pour l'occasion, ainsi que la tenue d'un registre officieux, ne présentent aucune valeur juridique.



En résumé, l'engagement que prennent les parrains et marraines de suppléer les parents en cas de défaillance ou de disparition n'a qu'une valeur morale. Il vous est donc conseillé d'être désigné tuteur par voie testamentaire notariée ou sous-seing privé (article 398 du code civil).

Décès de décembre 2006 à septembre 2007

PORRET Françoise, le 3 janvier 2007 à l'âge de 88 ans
FOL Colette, le 1^{er} février 2007 à l'âge de 80 ans
LACHAT Félicie, le 10 mai 2007 à l'âge de 95 ans
SAUNIER Christophe, le 23 juillet 2007 à l'âge de 45 ans
TREMBLET Marguerite, le 8 septembre 2007 à l'âge de 89 ans

Nous garderons un bon souvenir de Françoise, Colette, Félicie et Marguerite, toutes quatre bien appréciées dans le village et fidèles du Club des Aînés de Montailloux.

Christophe a été conseiller municipal ; il nous quitte bien trop tôt et nous sommes peinés d'avoir perdu un très bon camarade.

Nous présentons à toutes les familles nos plus sincères condoléances.

État civil

Naissances de décembre 2006 à mai 2007



MASSON Milann

Fils de Marion et Florent MASSON
Né le 8 décembre 2006
44, route du Petit Châble
Hameau du Petit-Châble



BIOTTEAU Méline

Fille de Maryline BIOTTEAU et Stéphane MOGNOL
Née le 24 janvier 2007
176, route Chez Coquet
Chef-lieu



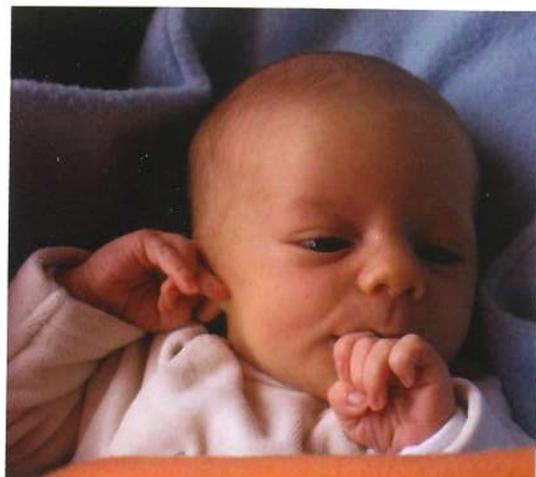
STADLER Timothé

Fils de Tessa et Nicolas STADLER
Né le 8 février 2007
164, route du Bé d'Lè
Chef-lieu



IBORRA Carl

Fils d'Isabelle et d'Emmanuel IBORRA
Né le 21 mars 2007
854, route de Beauregard
Hameau de Beauregard



BIFFIGER Séléna

Fille de Julie et Emmanuel BIFFIGER
Née le 14 mai 2007
196, route de Beauregard
Hameau de Beauregard

État civil

Mariages de décembre 2006 à mai 2007



HOFER Karl et PEYRONNET Emmanuelle
17 février 2007
40, route du Salève
Hameau du Petit-Châble

Meilleurs vœux de bonheur à
tous ces nouveaux couples.



PELISSON Nicolas et EDET Shirley
28 avril 2007
370, route du Moulin
Hameau du Petit-Châble



DUPERRET Pascal et DUPANLOUP Isabelle
12 mai 2007
2, rue des Mésanges
à Saint-Julien-en-Genevois

Surprise pour les époux et moment d'émotion intense pour Jacqueline Duperret, 3^e adjointe, qui a célébré le mariage de son fils Pascal.